

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 07 avril 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	<b>Présents</b> : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JULLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES
Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021			<b>Présents par procuration</b> : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0			<b>Absent</b> : Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.
			<b>Secrétaire de Séance</b> : Flore COUTURE

**OBJET : Commune Nouvelle tarifs 2021-2022 eau et assainissement**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement en deux étapes pour se conformer aux exigences de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte les tarifs du service eau suivants à compter du 01/01/2021 :

	Tarif au 01/01/2021
Abonnement eau	36.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.82 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.68 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.40 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.82 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
<i>Soit prix de l'eau au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.05 €</i>

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_050-DE

Adopte les tarifs différenciés pour le service assainissement à compter du 01/01/2021

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	36.00 €	36.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m3	0.79 €	0.45 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m3	0.75 €	0.25 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m3	0.65 €	0.15 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m3	0.85 €	0.15 €
<i>Soit prix de l'assainissement au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.07 €</i>	<i>0.65 €</i>
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,17 €	0.17 €

Précise que le prix moyen pondéré de l'assainissement (consommation de 120 m3) entre les deux fonctionnements est de 1.05 € le m3.

Adopte les tarifs du service eau suivants à compter du 01/01/2022 :

	Tarif au 01/01/2022
Abonnement eau	36.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.87 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.73 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.45 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.87 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
<i>Soit prix de l'eau au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.10 €</i>

Adopte les tarifs différenciés pour le service assainissement à compter du 01/01/2022

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	36.00 €	36.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m3	0.79 €	0.45 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m3	0.75 €	0.25 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m3	0.70 €	0.20 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m3	0.90 €	0.20 €
<i>Soit prix de l'assainissement au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.12 €</i>	<i>0.70 €</i>
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,17 €	0.17 €

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_050-DE

Précise que le prix moyen pondéré de l'assainissement (consommation de 120 m3) entre les deux fonctionnements est de 1.10 € le m3.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_050-DE